



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Patrimoine mondial

40 COM

WHC/16/40.COM/8D

Paris, 27 mai 2016

Original : anglais

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION
DU PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Quarantième session

Istanbul, Turquie
10 – 20 juillet 2016

Point 8 de l'ordre du jour provisoire : Établissement de la Liste du patrimoine mondial et de la Liste du patrimoine mondial en péril

8D : Clarifications des limites et des superficies des biens par les Etats parties.

RÉSUMÉ

Ce document présente un projet de décision concernant l'adoption de 25 «clarifications des limites», c'est-à-dire des clarifications des délimitations proposées au moment de l'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial. Ces clarifications ont été reçues de 17 États parties.

Les «clarifications des limites» ont été préparées dans le cadre de l'Inventaire rétrospectif des dossiers de propositions d'inscription de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial pour la période 1978-1998, ainsi que de biens inscrits après 1998 dans le cadre de l'exercice du Rapport périodique.

Projet de décision : 40 COM 8D, voir point IV.

I. INVENTAIRE RETROSPECTIF

1. L'Inventaire rétrospectif est une analyse approfondie des dossiers de proposition d'inscription disponibles auprès du Centre du patrimoine mondial, de l'ICOMOS et de l'UICN. Il a débuté en 2004 et a été approuvé par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 7e session extraordinaire (UNESCO, 2004; Décision **7 EXT.COM 7.1**).
2. L'objectif de l'Inventaire rétrospectif est l'identification et la collecte de données telles que des informations sur les limites, sur les composantes et les superficies des biens pour les biens les plus anciennement inscrits sur la Liste du patrimoine mondial dans les cas où ces informations sont manquantes ou non adéquates. Ces données jouent un rôle clé dans différents processus statutaires touchant les biens du patrimoine mondial, tels que le suivi réactif, la modification des limites des biens et l'examen des Rapports périodiques.
3. Ainsi, l'Inventaire rétrospectif a recueilli les données importantes des biens du patrimoine mondial les plus anciennement inscrits, de la période allant de 1978 à 1998. Toute la documentation disponible dans les archives du Centre du patrimoine mondial, de l'ICOMOS et de l'UICN a été analysée et inventoriée. Les clarifications résultant de l'exercice de Rapport périodique après 1998 ont aussi été incluses dans le processus de révision (voir paragraphes 6 et 7 ci-dessous).

II. CLARIFICATIONS DES LIMITES DANS LE CADRE DE L'INVENTAIRE RETROSPECTIF ET DU RAPPORT PERIODIQUE

4. Dans le cadre de l'Inventaire rétrospectif, toutes les cartes fournies dans les dossiers de proposition d'inscription et dans les évaluations des Organisations consultatives ont été examinées pour vérifier si les délimitations des biens du patrimoine mondial tels qu'inscrits figuraient correctement sur les cartes. Les cas posant problème ont ensuite été communiqués aux Etats parties concernés afin qu'ils fournissent les informations manquantes au moment de l'inscription.
5. Depuis 2004, le processus de l'Inventaire rétrospectif a porté sur plus de 400 biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial au cours de la période allant de 1978 à 1998.
6. En parallèle, au cours du deuxième cycle de Rapport périodique et en réponse à la Question 1.4 (cartes) du questionnaire, certains Etats parties ont soumis des cartes des biens inscrits de meilleure qualité technique. Ces cartes ont été soumises par les Etats parties dans les cas où les informations cartographiques contenues dans le dossier de nomination des biens au moment de leur inscription ne répondaient pas aux conditions techniques actuellement requises, telles qu'elles sont établies au paragraphe 132 et dans la Section 1.e de l'Annexe 5 des Orientations.
7. Par conséquent, ce document présente les informations relatives aux cartes des biens inscrits avant 1998 faisant partie du processus d'Inventaire rétrospectif, ainsi que celles relatives aux biens inscrits après 1998, à la suite de l'exercice du Rapport périodique.

III. CLARIFICATIONS DES LIMITES EN 2015

8. Les clarifications des limites sont considérées satisfaisantes seulement si : a) elles sont cohérentes avec les informations contenues dans le dossier de proposition d'inscription, avec l'évaluation de l'(des) Organisation(s) consultative(s) concernée(s) ainsi qu'avec la décision du Comité du patrimoine mondial au moment de l'inscription ; b) elles remplissent les conditions techniques actuellement requises, c'est-à-dire :
 - qu'elles soient présentées sur des cartes topographiques ou cadastrales à la plus grande échelle disponible (le choix entre une carte topographique ou cadastrale dépend de l'étendue du bien ainsi que de sa catégorie) ;
 - qu'elles soient présentées sur des cartes qui :

- a) comportent une grille de coordonnées clairement légendée (ou des références de coordonnées pour au moins quatre points sur la carte) ;
 - b) comportent une échelle à barreaux ;
 - c) présentent une légende en anglais ou en français précisant de manière claire les « limites du bien du patrimoine mondial » et/ou la « zone tampon du bien du patrimoine mondial », le cas échéant.
9. Lors de sa 39e session (Bonn, 2015), le Comité du patrimoine mondial a demandé aux Etats parties concernés de bien vouloir soumettre toutes les clarifications des limites requises avant le **1er décembre 2015** (décision **39 COM 8D**). A la suite de cette décision, des lettres ont été envoyées aux Etats parties concernés afin de solliciter les informations manquantes. Parmi les clarifications reçues, 25 sont satisfaisantes. Elles sont par conséquent présentées à la 40e session du Comité du patrimoine mondial.
10. Les clarifications des limites sont exposées en suivant l'ordre alphabétique des régions (Afrique, Amérique-Latine et Caraïbes, Asie et Pacifique, Etats arabes, Europe et Amérique du Nord), et par Etat partie également par ordre alphabétique.
11. Le paragraphe 12 ci-dessous présente la liste des biens concernés. L'Annexe I présente les informations détaillées des clarifications de limites des biens inscrits. Pour chaque bien du patrimoine mondial, les éléments suivants ont été fournis :
- un tableau indiquant le nom du bien, sa date d'inscription, son numéro d'identification, sa superficie en hectares ainsi que, le cas échéant, la superficie en hectares de sa zone tampon ;
 - un résumé technique fournissant des détails supplémentaires ainsi que quelques notes explicatives ;
 - si le bien est en série, un tableau énumérant les composantes en série et leur superficie en hectares ainsi que, le cas échéant, la superficie en hectares de leurs zones tampons;
 - les cartes respectives sont disponibles sur le site web suivant <http://whc.unesco.org/fr/sessions/40COM/documents/>.
12. Les clarifications de limites concernant les biens suivants :
- AMERIQUE LATINE ET CARAÎBES**
- Belize : Réseau de réserves du récif de la barrière du Belize ;
 - Cuba : Vieille ville de La Havane et son système de fortifications ;
 - Mexique : Cité préhispanique de Teotihuacan ;
 - Pérou : Parc national de Huascarán ;
 - Venezuela (République bolivarienne du) : Coro et son port ;
- ETATS ARABES :**
- République arabe syrienne : Site de Palmyre ;
- EUROPE ET AMERIQUE DU NORD :**
- Allemagne: Le Bauhaus et ses sites à Weimar et Dessau ; Monuments commémoratifs de Luther à Eisleben et Wittenberg ;
 - Canada : Parc provincial Dinosaur ;
 - Croatie : Parc national Plitvice ;
 - Espagne : Grotte d'Altamira et art rupestre paléolithique du nord de l'Espagne ; Las Médulas ; La Lonja de la Seda de Valence ; Monastères de San Millán de Yuso et de Suso ;
 - Etats-Unis d'Amérique : La Fortaleza et le site historique de San Juan National à Porto Rico; Site historique d'Etat des Cahokia Mounds ; La culture chaco ;
 - Fédération de Russie : Le Kremlin et la place Rouge, Moscou ;

- France : Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France ; Places Stanislas, de la Carrière et d'Alliance à Nancy ;
- Italie: Ville de Vérone ;
- République Tchèque : Colonne de la Sainte-Trinité à Olomouc ; Château de Litomyšl ;
- Saint-Siège : Cité du Vatican ;
- Suède : Skogskyrkogården.

IV. PROJET DE DECISION

Projet de décision : 40 COM 8D

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC/16/40.COM/8D,
2. Rappelant la décision **39 COM 8D**, adoptée lors de sa 39e session (Bonn, 2015),
3. Reconnaît l'excellent travail accompli par les Etats parties pour la clarification des limites de leurs biens du patrimoine mondial et les remercie pour leurs efforts visant à améliorer la crédibilité de la Liste du patrimoine mondial ;
4. Rappelle que le Centre du patrimoine mondial ainsi que les organisations consultatives ne seront pas en mesure d'examiner des propositions de modifications mineures ou importantes des limites pour les biens du patrimoine mondial dont les limites à l'époque de l'inscription demeurent non-définies ;
5. Prend note des clarifications des limites et des superficies fournies par les Etats parties pour les biens suivants et telles que présentées en Annexe du Document WHC/16/40.COM/8D :

AMERIQUE LATINE ET CARAÎBES :

- Belize : Réseau de réserves du récif de la barrière du Belize ;
- Cuba : Vieille ville de La Havane et son système de fortifications ;
- Mexique : Cité préhispanique de Teotihuacan ;
- Pérou : Parc national de Huascarán ;
- Venezuela (République bolivarienne du) : Coro et son port ;

ETATS ARABES :

- République arabe syrienne : Site de Palmyre ;

EUROPE ET AMERIQUE DU NORD :

- Allemagne: Le Bauhaus et ses sites à Weimar et Dessau ; Monuments commémoratifs de Luther à Eisleben et Wittenberg ;
- Canada : Parc provincial Dinosaur ;
- Croatie : Parc national Plitvice ;
- Espagne : Grotte d'Altamira et art rupestre paléolithique du nord de l'Espagne ; Las Médulas ; La Lonja de la Seda de Valence ; Monastères de San Millán de Yuso et de Suso ;
- Etats-Unis d'Amérique : La Fortaleza et le site historique de San Juan National à Porto Rico; Site historique d'Etat des Cahokia Mounds ; La culture chaco ;
- Fédération de Russie : Le Kremlin et la place Rouge, Moscou ;

- *France : Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France ; Places Stanislas, de la Carrière et d'Alliance à Nancy ;*
- *Italie : Ville de Vérone ;*
- *République Tchèque : Colonne de la Sainte-Trinité à Olomouc ; Château de Litomyšl ;*
- *Saint-Siège : Cité du Vatican ;*
- *Suède : Skogskyrkogården .*

6. *Demande* *aux Etats parties n'ayant pas encore répondu aux questions soulevées dans le cadre de l'Inventaire rétrospectif de bien vouloir fournir toutes les clarifications ainsi que la documentation le plus rapidement possible, et avant le **1 décembre 2016** au plus tard, afin de les soumettre, si les conditions techniques sont remplies, à la 41e session du Comité du patrimoine mondial en 2017.*

Toutes les cartes pour la clarification des limites peuvent être trouvées à l'adresse suivante <http://whc.unesco.org/fr/sessions/40COM/documents/> et correspondent à la décision du Comité du patrimoine mondial à l'époque de l'inscription et/ou à l'évaluation de l'Organisation consultative concernée et/ou à la Proposition d'inscription.

AMERIQUE LATINE ET CARAÎBES

BELIZE

Bien	Réseau de réserves du récif de la barrière du Belize
Identification	764
Date d'inscription	1996
Superficie du bien inscrit	96,300 ha

Numéro de série	Nom & Situation	Superficie (ha)
764-001	Parc national et la Réserve marine de Bacalar Chico	10,700
764-002	Monument naturel de Blue Hole	4,100
764-003	Monument naturel de Half Moon Caye	3,900
764-004	Réserve marine de South Water Caye	29,800
764-005	Réserve marine de Glovers Reef	30,800
764-006	Parc national de Laughing Bird Caye	4,300
764-007	Réserve marine de Sapodilla Cayes	12,700
Total		96,300

Résumé technique :

L'Etat partie a soumis des cartes du bien, présentant les limites du bien inscrit.

CUBA

Bien	Vieille ville de La Havane et son système de fortifications
Identification	204
Date d'inscription	1982
Superficie du bien inscrit	238.7 ha
Superficie de la zone tampon	412.4 ha

Numéro de série	Nom & Situation	Superficie (ha)	Tampon (ha)
204-001	Vieille ville de La Havane	214	--
204-002	Château de Los Tres Reyes del Morro	1.4	302

204-003	Forteresse San Carlos de La Cabaña	9.2	
204-004	Hornabeque de San Diego. Fort N° 4	1.1	
204-005	Fort N° 1	0.35	
204-006	Torreón de San Lázaro	0.001	--
204-007	Santa Dorotea de Luna de La Chorrera	0.5	--
204-008	Château de Cojímar	1.5	--
204-009	Polvorín de San Antonio	5.2	--
204-010	Château de Atarés	0.5	99.2
204-011	Château del Príncipe	5.0	11.2
Total		238.7	412.4

Résumé technique :

L'Etat partie a soumis des cartes des composantes du bien inscrit ainsi qu'une carte donnant une vue d'ensemble, présentant les limites du bien inscrit et de sa zone tampon. L'Etat partie a aussi soumis un tableau du bien en série.

MEXIQUE

Bien	Cité préhispanique de Teotihuacan
Identification	414
Date d'inscription	1987
Superficie du bien inscrit	250 ha
Superficie de la zone tampon	3,118.15 ha

Résumé technique :

L'Etat partie a soumis une carte claire du bien, présentant les limites du bien inscrit et de sa zone tampon.

PEROU

Bien	Parc national de Huascarán
Identification	333
Date d'inscription	1985

Superficie du bien inscrit	340000 ha
----------------------------	-----------

Résumé technique :

L'Etat partie a soumis une carte claire du bien, présentant les limites du bien inscrit.

VENEZUELA (RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU)

Bien	Coro et son port
Identification	658
Date d'inscription	1993
Superficie du bien inscrit	18.40 ha
Superficie de la zone tampon	186.30 ha

Serial ID	Name of site element	Area property(ha)	Buffer zone (ha)
658-001	Coro	7.85	66.80
658-002	La Vela	10.55	119.50
Total		18.40	186.30

Résumé technique :

L'Etat partie a soumis des cartes du bien, présentant les limites du bien inscrit.

ETATS ARABES

RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE

Bien	Site de Palmyre
Identification	23
Date d'inscription	1980
Superficie du bien inscrit	117.68 ha

Résumé technique :

L'Etat partie a soumis une carte claire du bien, présentant les limites du bien inscrit.

EUROPE ET AMERIQUE DU NORD

ALLEMAGNE

Bien	Le Bauhaus et ses sites à Weimar et Dessau
Identification	729
Date d'inscription	1996
Superficie du bien inscrit	3.75 ha
Superficie de la zone tampon	19.39 ha

Numéro de série	Nom & Situation	Superficie (ha)	Tampon (ha)
729-001	Le bâtiment principal de l'Académie de Weimar (ancienne école d'arts appliqués)	0.24	2.40
729-002	Le bâtiment Van-de-Velde (école d'arts appliqués)	0.27	
729-003	Le "Haus am Horn"	0.25	9.50
729-004	Le Bauhaus	1.73	4.05
729-005	Les maisons des maîtres	1.26	3.44
TOTAL		3.75	19.39

Résumé technique :

L'Etat partie a soumis une carte des 5 composantes du bien, présentant les limites du bien inscrit et de sa zone tampon.

Bien	Monuments commémoratifs de Luther à Eisleben et Wittenberg
Identification	783
Date d'inscription	1996
Superficie du bien inscrit	0.83
Superficie de la zone tampon	18.59 ha

Numéro de série	Nom & Situation	Superficie (ha)	Tampon (ha)
783-001	La maison de la naissance de Luther à Eisleben	0.08	0.56
783-002	La maison de la mort de Luther	0.12	1.37
783-003	Luther Hall	0.16	5.57
783-004	La maison de Melanchthon	0.12	5.57
783-005	L'église locale	0.19	0.94
783-006	La chapelle du château	0.16	4.58
TOTAL		0.83	18.59

Résumé technique :

L'Etat partie a soumis une carte claire des 6 composantes du bien, présentant les limites du bien inscrit et de sa zone tampon. L'Etat partie a aussi soumis un tableau en série.

CANADA

Bien	Parc provincial Dinosaur
Identification	71
Date d'inscription	1979
Superficie du bien inscrit	7825 ha

Résumé technique :

L'Etat partie a soumis une carte claire du bien, présentant les limites du bien inscrit.

CROATIE

Bien	Parc national Plitvice
Identification	98bis
Date d'inscription	1979, 2000
Superficie du bien inscrit	29,630.77 ha

Résumé technique :

L'Etat partie a soumis une clarification de la superficie du bien inscrit.

ESPAGNE

Bien	Grotte d'Altamira et art rupestre paléolithique du nord de l'Espagne
Identification	310bis
Date d'inscription	1985, 2008
Superficie du bien inscrit	0.32 ha
Superficie de la zone tampon au moment de l'inscription (avant extension)	16 ha

Résumé technique :

L'Etat partie a soumis des cartes claires du bien, présentant les limites du bien inscrit et de sa zone tampon au moment de son inscription.

Bien	Las Médulas
Identification	803
Date d'inscription	1997
Area of the inscribed property	2,208.2 ha

Numéro de série	Nom & Situation	Superficie (ha)
803-001	Zone principale de la mine d'or de Las Médulas	1,879.2
803-002	Estéiles de la Balouta	203.6
803-003	Estéiles de Valdebría	48.3
803-004	Estéiles de Yeres	77.1
TOTAL		2,208.2

Résumé technique :

L'Etat partie a soumis une carte du bien, présentant les limites des composantes du bien inscrit.

Bien	La Lonja de la Seda de Valencia
Identification	782
Date d'inscription	1996
Superficie du bien inscrit	0.20 ha

Résumé technique:

L'Etat partie a soumis une carte du bien, présentant les limites du bien inscrit.

Bien	Monastères de San Millán de Yuso et de Suso
Identification	805
Date d'inscription	1997
Superficie du bien inscrit	19
Superficie de la zone tampon	266 ha

Résumé technique :

L'Etat partie a soumis une carte du bien, présentant les limites du bien inscrit et de sa zone tampon.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Bien	Site historique d'Etat des Cahokia Mounds
Identification	198
Date d'inscription	1982
Superficie du bien inscrit	541

Résumé technique :

L'Etat partie a soumis une carte du bien, présentant les limites du bien inscrit.

Bien	Chaco Culture
Identification	353rev
Date d'inscription	1987
Area of the inscribed property	14,261 ha

Numéro de série	Nom & Situation	Superficie (ha)
353-001	Parc national historique de la culture chaco, Nouveau Mexique, Etats-Unis d'Amérique – Contiguous unit	13,011 ha
353-002	Parc national historique de la culture chaco, Nouveau Mexique, Etats-Unis d'Amérique – Kin Bineola Unit	554
353-003	Parc national historique de la culture chaco, Nouveau Mexique, Etats-Unis d'Amérique – Kin Ya'a Unit	105
353-004	Parc national historique de la culture chaco, New Mexico, USA – Pueblo Pintado Unit	65
353-005	Monument national des ruines aztèques, Nouveau Mexique, Etats-Unis d'Amérique	11
353-006	Bureau fédéral de gestion des sols, Nouveau Mexique, Etats-Unis d'Amérique – Casamero Unit	65
353-007	Bureau fédéral de gestion des sols, Nouveau Mexique, Etats-Unis d'Amérique – Kin Nizhoni Unit	248
353-008	Bureau fédéral de gestion des sols, Nouveau Mexique, Etats-Unis d'Amérique – Pierre's Site Unit	170
353-009	Bureau fédéral de gestion des sols, Nouveau Mexique, Etats-Unis d'Amérique – Twin Angels Unit	16
353-010	Bureau fédéral de gestion des sols, Nouveau Mexique, Etats-Unis d'Amérique – Halfway House Unit	16
TOTAL		14,261

Résumé technique :

L'Etat partie a soumis une carte du bien, présentant les limites du bien inscrit et le tableau en série.

Bien	La Fortaleza et le site historique de San Juan National à Porto Rico
Identification	266
Date d'inscription	1983
Superficie du bien inscrit	33.39 ha

Numéro de série	Nom & Situation	Superficie (ha)
266-001	La Fortaleza and San Juan NHS	31.17
266-002	Fort San Juan de la Cruz	2.07
266-003	Bastion de las Palmas	0.15
TOTAL		33.39

Résumé technique :

L'Etat partie a soumis une carte du bien, présentant les limites du bien inscrit.

FEDERATION DE RUSSIE

Bien	Le Kremlin et la place Rouge, Moscou
Identification	545
Date d'inscription	1990
Superficie du bien inscrit	42.1 ha
Superficie de la zone tampon	1121.3 ha

Résumé technique :

L'Etat partie a soumis des cartes claires du bien, présentant les limites du bien inscrit et de sa zone tampon.

FRANCE

Bien	Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France
Identification	868
Date d'inscription	1998
Superficie du bien inscrit	97.21 ha

Résumé technique :

L'Etat partie a soumis les cartes des 78 composantes du bien inscrit, présentant la localisation et les limites de chaque composante.

Bien	Places Stanislas, de la Carrière et d'Alliance à Nancy
Identification	229
Date d'inscription	1983
Superficie du bien inscrit	7 ha

Résumé technique :

L'Etat partie a soumis une carte claire du bien, présentant les limites du bien inscrit.

ITALIE

Bien	Ville de Vérone
Identification	797rev
Date d'inscription	2000
Superficie du bien inscrit	444.40 ha
Superficie de la zone tampon	303.98 ha

Résumé technique :

L'Etat partie a soumis une carte claire du bien, présentant les limites du bien inscrit et de sa zone tampon.

REPUBLIQUE TCHEQUE

Bien	Colonne de la Sainte-Trinité à Olomouc
Identification	859rev
Date d'inscription	2000
Superficie du bien inscrit	0.05 ha
Superficie de la zone tampon	85.20 ha

Résumé technique :

L'Etat partie a soumis une carte claire du bien, présentant les limites du bien inscrit et de sa zone tampon.

Bien	Château de Litomyšl
Identification	901
Date d'inscription	1999
Superficie du bien inscrit	4.25 ha
Superficie de la zone tampon	118.13 ha

Résumé technique :

L'Etat partie a soumis une carte claire du bien, présentant les limites du bien inscrit et de sa zone tampon.

SAINT-SIEGE

Bien	Cité du Vatican
Identification	286
Date d'inscription	1984
Superficie du bien inscrit	44 ha

Résumé technique :

L'Etat partie a soumis une carte claire du bien, présentant les limites du bien inscrit.

SUEDE

Bien	Skogskyrkogården
Identification	558rev
Date d'inscription	1994
Superficie du bien inscrit	108.8 ha

Résumé technique :

L'Etat partie a soumis une carte du bien, présentant les limites du bien inscrit.